

SNTRS



informations

Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.

édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91 400 ORSAY TEL. 69.07.60.13.
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : A. MONTINTIN

NUMERO 7

24 FEVRIER 1987

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

INSERM.

A TOUS LES ADHERENTS

Spécial Elections aux C.S.S.

V O T E Z

ET FAITES VOTER
POUR LES CANDIDATS
DU SNTRS-CGT.

VERIFIEZ QUE VOUS AVEZ BIEN RECU VOTRE MATERIEL ELECTORAL...

En cas de problème, adressez-vous au siège de l'INSERM, au service de
Mr JEUNOT.

ATTENTION

DATE LIMITE DU VOTE :

le 28 FÉVRIER 87

DEPOUILLEMENT

LE DEPOUILLEMENT EST PRÉVU POUR LE LUNDI 2 MARS AU SIEGE DE L'INSERM
101, RUE DE TOLBIAC 75013 PARIS À PARTIR DE 9 H 30.

NOUS APPELONS LES CAMARADES DE LA RÉGION PARISIENNE À VENIR Y PARTICIPER.

- CSS1 C1 FAVIER François Montpellier
LAPOUMEROULIE Claudine Paris
PHAM DINH Danièle Paris
- C2
- CSS2 C1 BOURGEOIS Francine Paris
DEVILLIERS René Montpellier
LOREAU Nadine Paris
- C2
- CSS3 C1 DRIANCOURT Catherine Région Parisienne (R.P.)
LABAUME Sylvaine Paris
MIGLIERINA M. Thérèse Paris
- C2 PHILIPS John Paris
LEFEBVRE M. Odile Montpellier
- CSS4 C1 MARILLIER Marcel Paris
GUILLEMINOT Jocelyne R.P.
LOMBARD Colette Montpellier
- C2 HERNO Josiane Lille
PEYRONCELLI Nicole R.P.
- CSS5 C1 RICHET Colette Lille
BREDOUX Raymonde Paris
WANSTOK Frida R.P.
- C2 MICHAUD Annie Paris
LAPLACE Monique R.P.
- CSS6 C1 ARZI Mohamed Lyon
MONGE Madeleine Paris
ABDALLAH Claude Paris
- C2
- CSS7 C1 MICHEL Robert Marseille
MUTIN Mireille Lyon
BIELAKOFF Josette Paris
- C2 MUZEAU Françoise Paris
GENSAC M. Claire Toulouse
- CSS8 C1
- C2 KOROBAEFF Myriam R.P.
SCHMAUSS Annie Paris
- CSS9 C1 BEZ Michel Lyon
MALANDAIN André R.P.
RIOULT Christian Paris
- C2 KOZIEL-VIGNERON Violette Strasbourg
DUCLOS Thierry R.P.

Autres listes en présence :

SGEN = C1 des commissions 1, 3, 6, 7, 8.
C2 des commissions 4, 5, 6.

+ une liste indépendante dans le collège C1 de la CSS4.

Elections des Membres Des Commissions Scientifiques Spécialisées

Profession de Foi du

SNTRS-CGT

LES COMMISSIONS SCIENTIFIQUES SPECIALISEES

ont un rôle très important pour la vie de l'organisme et son évolution, le travail des Chercheurs, des équipes et par conséquent pour les conditions d'exercice du travail ITA.

* Elles évaluent périodiquement à posteriori mais de façon approfondie, l'activité des unités de recherche et s'expriment sur les moyens humains, techniques et financiers qu'il est souhaitable de leur attribuer.

- Elles s'expriment :

- Sur la création, la modification de structure et la suppression éventuelle des formations (unités, services communs).

- Sur la politique de recrutement et de suivi de carrière des personnels Chercheurs ; sur le soutien financier à apporter aux programmes scientifiques d'équipes hors unités.

- Au sein d'une commission "scientifique", les élus ITA sont naturellement et constamment amenés à rappeler le rôle des personnels dans l'élaboration de la Recherche.

- De plus les jurys de concours ITA internes et externes (donc recrutement et promotion) comportant obligatoirement au moins un représentant des ITA choisi parmi les élus ITA aux commissions.

- Elles ont un rôle d'animation dans leur secteur de recherche, elles contribuent à l'élaboration du rapport de conjoncture et de prospective établi par le Conseil Scientifique.

DANS LE CONTEXTE ACTUEL :

** La recherche n'est manifestement plus une priorité nationale. Après un plan triennal qui marquait déjà un renoncement aux objectifs de la loi d'orientation et de Programmation de la Recherche, nous subissons des diminutions du budget de la recherche des suppressions de postes d'ITA et un recul des créations des postes de chercheurs.

. Un des effets de cette pénurie affecte les relations des organismes de recherche, dans la collaboration entre leurs équipes. La manière dont le CNRS veut opérer un "rapatriement" de ses personnels est significatif, il mène à une destruction des équipes aussi préjudiciable aux personnels (tout particulièrement ITA) qu'à l'efficacité de la recherche et peut conduire à un repliement des deux organismes.

** La quasi totalité de la communauté scientifique est exclue de la définition des orientations et de l'évolution nécessaire des organismes de recherche.

** Tout est fait pour diminuer la représentation syndicale dans les instances :

- Election sur mode uninominal des Chercheurs A et diminution du nombre de Chercheurs B (de 3 à 2).

- Le collège ITA (Collège C) scindé en 2 (Collège C1 pour les Ingénieurs et Assistants Ingénieurs C2 pour les Techniciens et Administratifs).

- Les prérogatives du Collège C1 sont réduites (plus de droit de vote sur les recrutements de Chercheurs ni sur les créations d'unités) de plus, le Collège C2, lui, n'aura pas de droit de vote sur le mandat de directeur.

**CE CONTEXTE REND
ENCORE PLUS NECESSAIRE
DES ELUS SERIEUX ET
COMBATIFS.**

En effet, défendre la recherche, agir pour son développement, c'est aussi le meilleur moyen de défendre ses personnels ; améliorer les conditions de travail du personnel ne peut que retentir positivement sur la recherche elle-même. C'est et ce sera la base de notre volonté permanente de dialogue avec les chercheurs et de concertation avec les élus du SNCS-FEN.

**AU COURS
DE LEUR
PRECEDENT MANDAT**

Nos élus SNTRS-CGT se sont efforcés, en concertation avec les élus du SNCS, dans les différents domaines du travail des commissions de faire prendre en compte des critères de défense de la pluralité des disciplines nécessaires au progrès médical, en dénonçant l'élitisme forcé et les phénomènes de "mode" ; sans perdre de vue la défense des personnels ITA.

Au cours de chaque visite d'unité ou d'équipe, ils ont systématiquement dialogué avec les personnels et plus particulièrement avec les ITA afin de les aider à trouver des solutions à leurs problèmes : faire reconnaître par les Chercheurs, les directeurs de formation et par l'Administration le bien fondé de leurs souhaits (conditions de travail, promotion, mutation...).

Ils ont été particulièrement attentifs lors de fermetures d'unité aux problèmes de mobilité et de formation permanente liés à celles-ci, mais il reste à obtenir de l'Administration un réel dialogue démocratique. Les agents concernés savent que les élus SNTRS ont œuvré sans relâche pour résoudre leur situation.

**AUJOURD'HUI
QUELS ELUS
ALLEZ-VOUS
VOUS DONNER**

LES ELUS DU SNTRS-CGT REPRESENTENT POUR LE PERSONNEL UN CERTAIN NOMBRE DE GARANTIES..

- Elaboration collective des positions défendues et des propositions vis à vis de l'Administration ;

- Activité syndicale pour élaborer des propositions et la prise en compte des demandes du personnel exprimées individuellement ou dans les conseils de laboratoire. Et pour la coordination avec les élus SNTRS dans d'autres instances (notamment CAP).

Exemple : Mise sur pied d'un bureau de mutations étoffé et à même de répondre aux besoins exprimés par le personnel et intégrant la réalité des situations particulières et leurs aspects scientifiques dans un véritable dialogue.

ILS SE BATTRONT POUR EXIGER :

- Une politique plus dynamique de formation permanente.

- La démocratisation des instances notamment des conseils de laboratoires.

.. en particulier lors des visites de laboratoires, nos élus exigent la rencontre du conseil de laboratoire.

ILS AGIRONT pour améliorer les conditions faites aux candidats aux concours internes et externes des ITA : définition de critères, formation adaptée aux différents métiers (préparation aux auditions, développement de colloques technologiques...) ; et surtout pour exiger le nombre de postes suffisants pour satisfaire les besoins criants qui se sont confirmés lors des derniers concours.

LES ELUS SNTRS-CGT VEILLERONT à préserver la cohérence nationale, garantie d'une recherche médicale de pointe, en maintenant la diversité, et tout en favorisant une politique régionale qui peut être un élément déterminant pour permettre un lien étroit entre recherche et production.

LES ELUS SNTRS-CGT AGIRONT POUR QUE L'INSERM S'OUVRE TOUJOURS PLUS AUX BESOINS SOCIAUX DU PAYS, CAR LE PROGRES SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE NE SAURAIT ETRE SEPARÉ DU PROGRES SOCIAL.

VOTEZ POUR CEUX QUI ONT ETE ET SERONT TOUJOURS A VOS COTES POUR VOUS AIDER A RESOUDRE VOS PROBLEMES.

V O T E Z

ET FAITES VOTER

POUR LES CANDIDATS

DU SNTRS-CGT.